secoursalpinsuisse

rapport annuel 2019

Une fondation de

rega

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer

ÉDITORIAL

Une présence sur tout le territoire, plus-value pour le secours par des bénévoles

Du point de vue des alpinistes – n'en déplaise aux échos récurrents sur le changement climatique et la disparition des glaciers – l'année 2019 a été formidable pour les montagnes suisses. L'hiver a été très neigeux et la météo stable pendant tout l'été, jusqu'à une date avancée de l'automne. De telles conditions se traduisent toujours par beaucoup de travail au Secours Alpin Suisse. Pour la deuxième fois consécutive, le nombre d'interventions a franchi la barre des 800. Ces nombreuses opérations ont pu être menées à bien par nos sauveteurs et les organisations partenaires sans accidents majeurs, preuve que la formation est sérieuse, l'équipement moderne, et le travail de nos responsables d'intervention ainsi que de nos équipes professionnel.

Par ailleurs, notre organisation de bénévoles est présente sur tout le territoire, jusque dans les coins le plus reculés de nos montagnes, un atout qui s'avère toujours plus stratégique pour le Secours Alpin Suisse. Les stations de secours CAS, les spécialistes techniques et les troupes d'intervention de partenaires permettent des opérations de qualité de jour comme de nuit, 365 jours par an. De plus, le Secours Alpin contribue à combler les lacunes dans les soins médicaux d'urgences, dans les régions montagneuses ou périphériques. Nous comptons continuer à renforcer ce complément à notre cœur d'activité et, pour ce faire, nous mettre en réseau avec les autorités locales et les organisations d'urgences.

Dans ce processus de rapprochement, notre Direction considère son rôle comme celui d'un prestataire de services. Elle fait tout son possible pour répondre aux différentes exigences et attentes des cantons, de nos stations de secours et des spécialistes techniques. De nouveaux projets et investissements doivent toujours s'articuler autour des besoins nationaux ou régionaux, et non servir à développer une grande administration centrale. L'objectif n'est pas d'agrandir le Secrétariat aux dépens des structures dans les régions alpines. Ces dernières ne doivent pas non plus être affaiblies par une tendance latente à la professionnalisation.

Vu les directives en termes de santé et de sauvetage des cantons respectifs, il faut s'attendre, à l'avenir, à ce que les certifications s'imposent toujours davantage dans l'assurance qualité. Nous allons faire notre possible pour que ce ne soit le cas que là où cela est judicieux et nous renforce. En effet, les exigences en matière de certification ne doivent en aucun cas nous freiner, voire nous empêcher de remplir notre mission fondamentale, à savoir le sauvetage.

Avec un Conseil de fondation reposant sur des bases solides comme organe de surveillance suprême, nous suivons ces évolutions et épaulons, le cas échéant, la Direction dans son travail délicat.

Un grand merci à tous pour votre précieux engagement en faveur du Secours Alpin Suisse, ces derniers mois et, d'avance, pour ceux à venir !

Franz Stämpfli
Président du Conseil de fondation

ORGANISATION

Répartition

Répartition géographique

SARO	Secours Alpin Romand
ARBE	Secours Alpin Bernois
ARZ	Secours Alpin de Suisse centrale
SATI	Secours Alpin du Tessin
ARGL	Secours Alpin de Glaris
ARO	Secours Alpin de Suisse orientale
ARG	Secours Alpin des Grisons

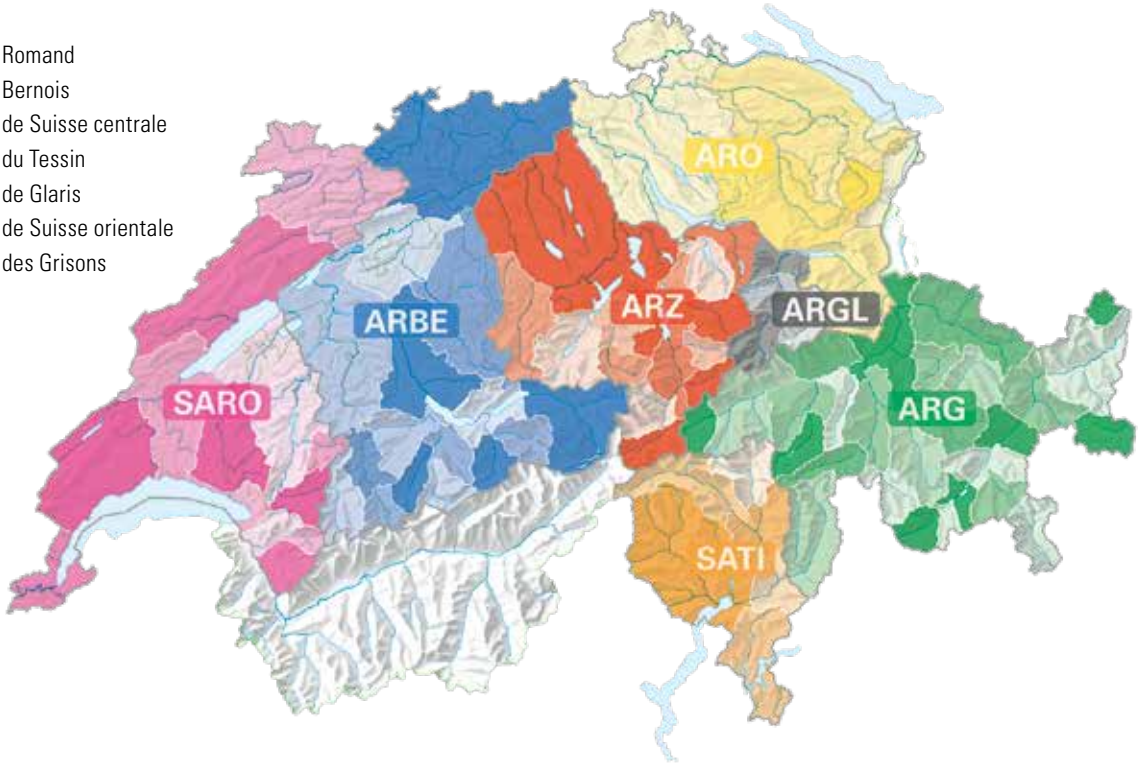

Répartition par types d'organisation

Associations régionales	7
Stations de secours	86
Sauveteuses et sauveteurs bénévoles	2476
dont	
– Spécialistes techniques Hélicoptère (SSH) (sapeurs-pompiers professionnels BE, BS, GE, ZH inclus)	132
– Spécialistes techniques Chiens LW aptes aux interventions	72
– Spécialistes techniques Chiens GS aptes aux interventions	47
– Spécialistes techniques Canyoning	43
– Spécialistes techniques Médecine	54

Direction

Andres Bardill
Directeur du SAS

Elisabeth Floh Müller
Directrice suppléante du SAS

Theo Maurer
Chef des procédures d'intervention

ORGANISATION

Rapport annuel 2019

Des conditions idéales pour les sports de montagne ont généré une année de sauvetage record, avec un nombre d'interventions de l'ordre de celui de 2018. De nouveaux accords de prestations ont été négociés puis signés avec les cantons de Schwyz et de Nidwald. Le Canton de Thurgovie a, pour la première fois en 2019, versé le montant recommandé pour assurer le sauvetage en montagne. Des investissements lourds dans les infrastructures informatiques renforcent l'organisation fédérale du SAS et la position des préposés aux secours.

L'année de sauvetage a débuté le 10 janvier 2019 par un coup de tonnerre : une avalanche s'est abattue sur l'hôtel restaurant Säntis à Schwägalp, blessant légèrement trois personnes. La station de secours de Schwägalp ainsi que d'autres stations et des spécialistes techniques issus de toute la Suisse orientale et de la principauté de Liechtenstein ont été mobilisés. Le déploiement de telles équipes de sauveteurs et de spécialistes sur le terrain, en si peu de temps, et leur collaboration efficace étaient impressionnants – preuve de l'excellente organisation d'intervention du SAS.

De bonnes conditions pour les sports de montagne ont généré tout au long de l'année une fréquence élevée d'opérations. Les spécialistes techniques et les équipes de sauvetage ont été appelés 822 fois à l'aide, soit 39 de plus qu'en 2018, l'année ayant jusqu'ici nécessité le plus grand nombre de déploiements. Les sauveteuses et les sauveteurs ont apporté leur aide à 1055 personnes. Il est intéressant de noter qu'en 2019, la durée moyenne des opérations était nettement inférieure, signe que les directions des interventions ont travaillé efficacement et de la manière requise. Par ailleurs, le sauvetage aérien est venu apporter un soutien précieux dans de nombreux cas.

Toutes les interventions ont été menées à bien sans incident majeur et sans déplorer d'accident parmi les rangs des sauveteurs. Cinq d'entre eux se sont pourtant blessés en exercice ou en intervention, sans entraîner de long arrêt de travail – heureusement ! Dans le domaine des chiens de recherche en surface et en avalanche, six accidents ont été recensés, le plus souvent des lésions des tendons dues aux carres des skis. Tous les compagnons à quatre pattes ont pu être bien soignés et sont à nouveau en pleine forme.

La collaboration avec les remontées mécaniques a continué à s'étendre. En effet, jusqu'à fin 2019, les entreprises ci-après avaient signé des contrats :

- Pizolbahnen AG Bad Ragaz
- Kleinberge AG Flumserberge
- Bergbahnen Brigels AG
- Holcim Zementwerke Untervaz
- Kraftwerke Zervreila Safien
- Azienda elettrica ticinese, Bellinzone
- Filovia Malvalglia SA

Les stations de secours viennent en aide aux remontées mécaniques et aux exploitants d'infrastructures question sécurité du travail et pour les évacuations suite à des pannes, entre autres incidents. Si les cas d'urgence sont rares, il faut pourtant répéter la procédure tous les ans. Souvent, ce travail est dédommagé sous forme de forfaits gratuits, d'abonnements, de repas ou de mise à disposition d'infrastructures d'exercice.

Finances

Les interventions nombreuses mais courtes ont généré des recettes plus faibles que les montants budgétés. Si, en 2018, une opération coûtait en moyenne 2787 francs, en 2019, ce chiffre a chuté à 2430 francs, soit une baisse de 13 %. Conséquence : les recettes issues des interventions ont été 300 000 francs inférieures. D'un autre côté, 57 000 francs de moins que prévu ont dû être amortis en prestations de sauvetage. Ce type d'amortissement survient principalement quand des personnes indemnes sont sauvées. De tels cas ne sont pas pris en charge par les assurances maladie et accident. Si les victimes secourues sont des donateurs Rega, les frais ne leur sont pas facturés par le SAS. Le manque à gagner ne peut être couvert que par les moyens financiers des fondateurs, majoritairement grâce aux donations Rega. Au total, le bilan annuel affiche un résultat négatif de 68 000 francs. Ces pertes seront couvertes par le capital de la Fondation.

En 2019, il a été décidé d'ajuster la valeur cible du capital de la Fondation à partir de 2020. Jusqu'ici, un montant de 5,3 millions de francs était visé, ce qui correspond à peu près au chiffre d'affaires d'une année (voir aussi le chapitre Révision, point 2.3). Le renflouement du capital de l'organisation par les contributions opérationnelles des fondateurs est toutefois contradictoire avec la hausse escomptée des subventions provenant des pouvoirs publics et de tiers. Par conséquent, le capital de l'organisation doit être réduit progressivement en diminuant les contributions des fondateurs. La nouvelle valeur cible est fixée à 3 millions de francs. Cela présente les avantages suivants :

- La situation financière de la Fondation reflète la réalité économique. Les négociations sur une participation aux coûts et des montants de solidarité versés par les pouvoirs publics et des tiers peuvent être menées avec plus de crédibilité.
- Les liquidités de la fondation sont également garanties avec ce montant.
- Il est possible de renoncer à une gestion des biens ainsi qu'aux coûts et risques y afférents.

En suivant ce nouveau cap, la Fondation se concentre sur ses compétences clés dans le domaine du sauvetage. Les Fondateurs ont ainsi témoigné de leur volonté de soutenir financièrement les activités aussi longtemps que la marche des affaires le requiert.

La plupart des cantons soutiennent le SAS soit par le biais d'une contribution fixée par un accord de prestations bilatéral, soit par le versement de 4 centimes par habitant, comme le recommande la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police. Le Canton de Thurgovie a suivi cette recommandation pour la première fois en 2019. Par le passé, il ne versait que 2 centimes par habitant. De nouveaux accords ont été négociés avec les cantons de Schwyz et de Nidwald. Ils entreront en vigueur en 2020. Pour Nidwald, cela signifie une hausse d'environ 30 % de ses contributions.

Deux cantons restent hors-jeu. Le Grand Conseil du canton d'Argovie a décidé, en 2016, de ne plus s'acquitter de sa contribution pour la période 2017-2020. Il convient de poursuivre les efforts en 2020 pour que le sauvetage réintègre le plan de financement du canton. Quant à Neuchâtel, l'administration cantonale a décrété, en 2017, qu'elle ne paierait plus rien, résolution confirmée un an plus tard par le Conseil d'Etat. La Direction du SAS doit poursuivre son travail – avec la politique cantonale – pour que la fragile structure de solidarité envers le sauvetage reste en place et soit renforcée.

Médecine SAS (MARS)

La formation médicale de sauveteuses et de sauveteurs novices connaît des changements majeurs. Parallèlement, les cantons se doivent de combler les lacunes dans l'approvisionnement de base de la médecine urgentiste, surtout dans les zones montagneuses. Ces dernières années, le SAS a donc été approché par plusieurs cantons, pour savoir s'il pouvait renforcer son dispositif local de First Responder. Chaque fois qu'il le peut, le SAS propose une telle collaboration et aide à densifier son réseau de sauveteurs bénévoles. D'autres organisations impliquées sont les sapeurs-pompiers, les pisteurs-secouristes ainsi que les sections de samaritains.

La Direction médicale SAS de la Rega (MARS) joue un rôle stratégique pour développer une telle collaboration avec les offices cantonaux de la santé. Depuis avril 2019, la direction technique MARS est occupée en intérim par Roland Albrecht, le médecin-chef Rega. L'ancien occupant du poste, Michael Lehmann, a pris à cette période la tête du département Service médical Helicopter de la Rega. En novembre 2019, le poste de directeur technique MARS a été mis au concours.

Formation

Roger Würsch, nouveau responsable du domaine Formation, a apporté des améliorations aux deux branches de la formation, les « spécialistes techniques » et les « stations de secours & les associations régionales ». Il a de plus continué à optimiser certaines bases communes. Il est néanmoins important que les contenus des cours centraux d'instructeurs soient adaptés aux conditions locales lorsqu'ils sont transmis aux sauveteuses et aux sauveteurs. Leurs aptitudes doivent être harmonisées aux activités d'intervention dans leur région respective. Par conséquent, la responsabilité de la formation relève principalement des stations. Ainsi, en cas d'urgence, les sauveteuses et les sauveteurs à disposition sont réellement aptes à relever les défis posés par l'opération.

La nouvelle édition du *Manuel du sauvetage* tarde à sortir. Ce retard s'explique notamment par le fait que de nouveaux chapitres sur la méthode de formation et sur la direction en opération sont nettement plus conséquents que prévu.

En 2019, l'équipe de formation a travaillé dans la même configuration que l'année précédente. Cette constance est le résultat d'une méthode de travail qui s'inscrit dans la continuité et d'une équipe qui fonctionne bien. Le poste de la direction technique Hélicoptère étant toujours à pourvoir, Theo Maurer l'occupe ad intérim.

Communication et logistique

Outre le magazine *sauveteur* et le Rapport annuel, le site Internet trilingue représente la principale plateforme de communication du SAS. Le site Internet a été repensé en 2019 et sera activé dans sa nouvelle version en avril 2020.

Les vêtements de sécurité ont été perfectionnés en collaboration avec le fabricant La Sportiva. En 2019, deux nouveaux articles sont venus enrichir l'équipement Dames, répondant à un souhait de longue date exprimé par nos sauveteuses.

De nombreux articles parus sur des canaux divers et variés ont attiré l'attention à l'échelle nationale, à commencer par l'opération sur l'avalanche de Schwägalp, en début d'année. S'en est suivi un reportage dans l'émission *SRF-aktuell* sur le thème de la disparition des glaciers et du sauvetage en crevasse dans le massif du Titlis, l'été, terminant par un grand exercice de secours en avalanche sur le domaine skiable de Glacier 3000, mené par des stations de secours CAS de Suisse romande. Par ailleurs, de nombreux médias locaux ont relayé notre travail vers le public à la télévision, à la radio et dans la presse écrite. Dans ce contexte, nous avons pu compter sur l'efficace soutien du Service de presse Rega.

En milieu d'année, le nouveau système de gestion des adresses et des rapports d'interventions, AVER, a été lancé, après un trimestre consacré aux derniers tests et évaluations. En avril, tous les préposés aux secours avaient suivi une journée d'introduction au programme. Le 1er juillet 2019, la majorité de nos sauveteuses et de nos sauveteurs s'étaient activés dans AVER. Les rapports d'intervention ont pu être traités dans le nouveau système sans interruption. AVER remplace l'ancien logiciel NAVISION du CAS.

Il permet aux préposés aux secours, avec leurs spécialistes techniques et leurs responsables d'intervention, de saisir toutes les données nécessaires à la facturation. Ensuite, ces dernières sont transférées directement, sans passer par une interface, dans les programmes SAP standard. Le processus-clé « Intervention » s'en trouve optimisé. Cette solution correspond également au système de gestion des cours « Daylight » ainsi qu'à l'accès à l'Extranet sur le site Internet.

Le nouveau logiciel est non seulement plus intuitif pour les utilisateurs, mais il assied aussi la position du préposé aux secours. En effet, sa responsabilité en termes d'intervention et de gestion des ressources est renforcée. Cette approche reflète le principe fondamental du fédéralisme : confier autant de responsabilités que possible aux régions et aux stations. Le Secrétariat soutient les acteurs locaux en fournissant les prestations de services dont ils ont besoin pour assurer leur mission première.

Personnel

Markus Weber, membre du Conseil de fondation, a annoncé sa démission pour fin 2019. Représentant du CAS, il siégeait au plus haut comité du SAS. Courant septembre déjà, le Comité central du CAS a élu Daniel Marbacher, son directeur, comme nouveau membre du Conseil de fondation du SAS. Ce dernier, ainsi que la Direction, ont remercié Markus Weber de son engagement au cours des trois dernières années.

Dans les stations de secours, les associations régionales et au Secrétariat, les changements relatifs au personnel ont été rares. Ainsi, l'organisation peut s'appuyer sur une expérience vraiment solide. Les postes-clés sur le point de se libérer au sein des stations et des associations régionales ont systématiquement pu être repourvus. Chaque année, quatre à cinq nouveaux préposés aux secours (hommes et femmes) suivent un cours en vue de remplir leur nouvelle fonction. Cela montre que les jeunes sauveteuses et les jeunes sauveteurs s'intéressent à ce rôle et aux responsabilités qui vont de pair. Les fonctionnaires sur le départ ont formé leur successeur respectif, contribuant ainsi à la stabilité des opérations.

La Direction adresse un grand merci à toutes les sauveteuses et à tous les sauveteurs, aux organisations partenaires et aux personnes concernées pour leur précieux engagement en 2019. En effet, nous sommes très reconnaissants des efforts constants de chacun pour éviter les accidents. Enfin, nous apprécions le soin avec lequel les ressources techniques et matérielles sont gérées et utilisées.

Andres Bardill
Elisabeth Floh Müller
Theo Maurer

OPÉRATIONS

Activité de sauvetage

Nombre d'interventions par mois

La météo et le comportement de la population en termes de loisirs ont un impact direct sur les chiffres d'intervention. En février, un beau soleil persistant régnait sur des conditions hivernales. Ensuite, le printemps a été humide, le mois d'avril affichant des quantités de neige record. S'en est suivie une longue vague de chaleur qui a fait fuir beaucoup de personnes vers les montagnes. Ces conditions se sont traduites par un grand nombre d'opérations en août : 49 de plus qu'en 2018. L'automne, quant à lui, a été très doux dans beaucoup de régions. L'hiver a démarré d'autant plus fort, avec des chutes de neige record en novembre et des épisodes réguliers de foehn jusqu'à la fin de l'année.

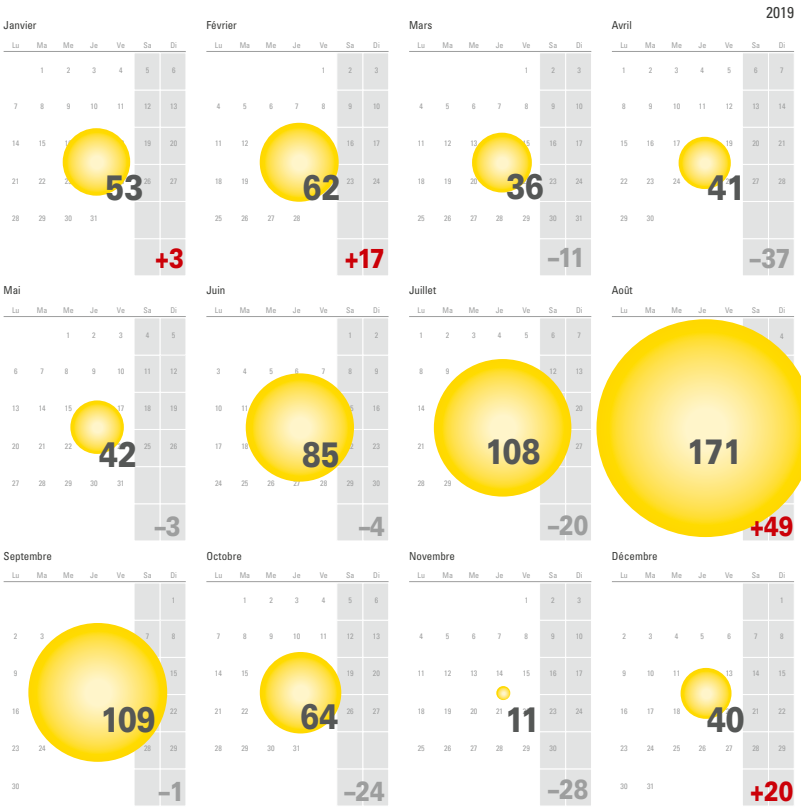

Interventions et personnes impliquées

Nos spécialistes et les équipes de sauvetage ont été appelés 822 fois, apportant leur aide à 1055 personnes.

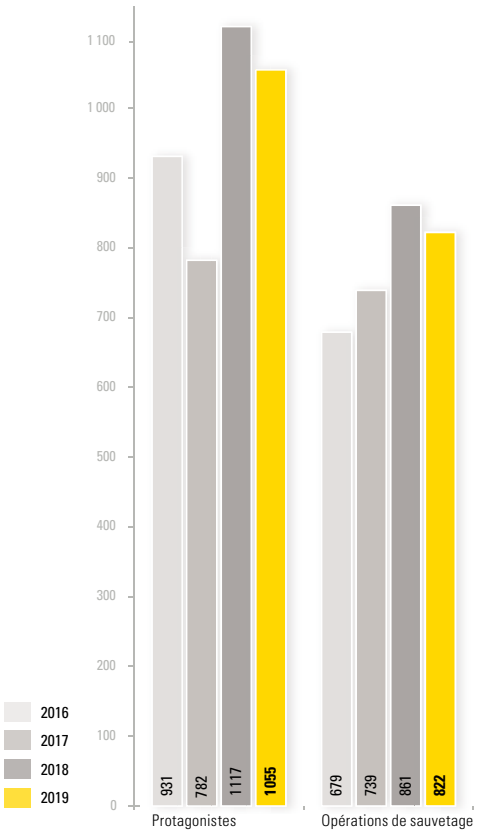

Nombre d'interventions par association régionale

En 2019, l'Oberland bernois et la Suisse romande affichent nettement moins d'opérations que l'année précédente, alors que les sauveteurs ont été plus souvent réquisitionnés au Tessin et en Suisse centrale. Une hypothèse expliquant cette hausse serait que les grosses quantités de neige tombées sur le versant nord des Alpes ont permis aux amateurs de s'adonner à des activités sportives dans des régions de basse altitude.

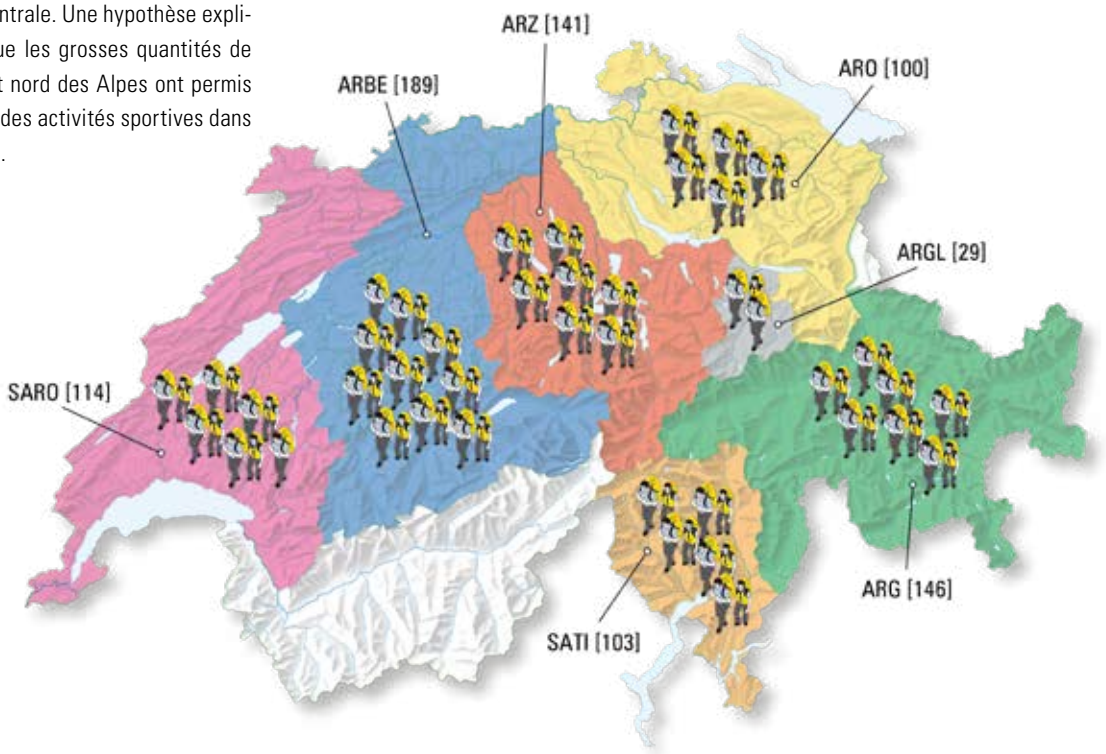

Sur quelles missions les sauveteuses et les sauveteurs ont-ils été déployés ?

Deux tiers des opérations ont eu lieu en été. Elles concernent la randonnée, la randonnée alpine, l'escalade/via ferrata et les courses de haute montagne. Comme en 2018, la randonnée alpine reste la discipline causant le plus d'interventions. Les disciplines parapente, base-jump, deltaplane et autres activités « volantes » sont rassemblées dans la catégorie « Loisirs aériens ». La rubrique « Autres alarmes » recense pour sa part les premiers soins médicaux et missions de soutien à la police.

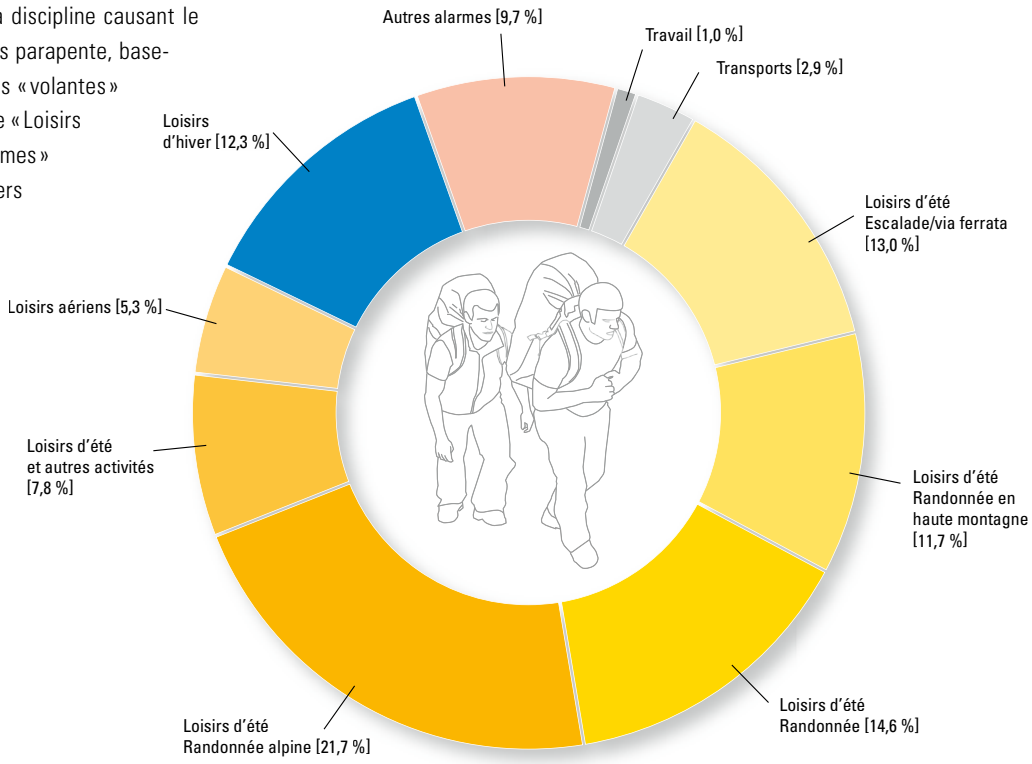

FINANCEMENT

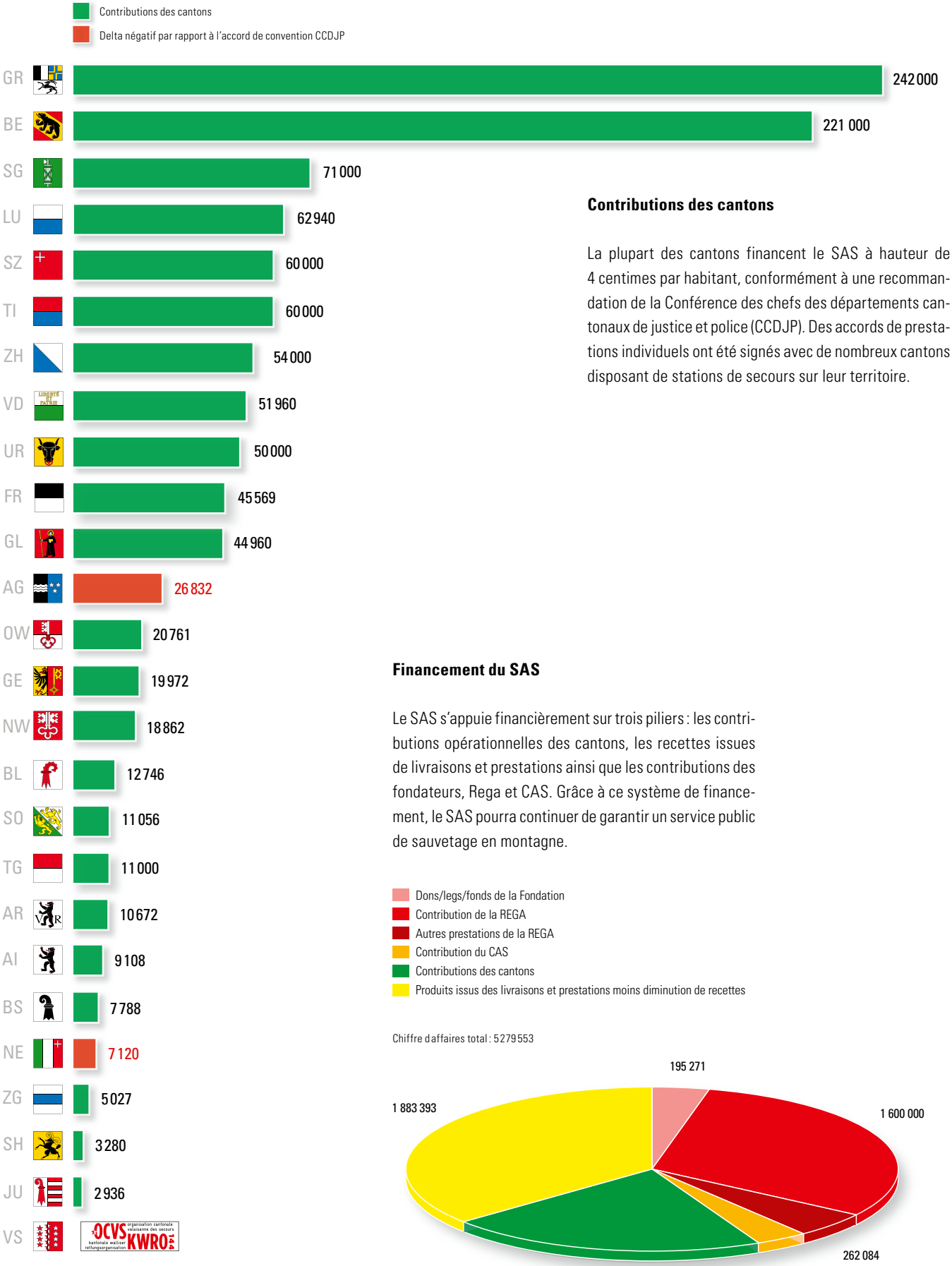

Contributions des cantons

La plupart des cantons financent le SAS à hauteur de 4 centimes par habitant, conformément à une recommandation de la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Des accords de prestations individuels ont été signés avec de nombreux cantons disposant de stations de secours sur leur territoire.

Financement du SAS

Le SAS s'appuie financièrement sur trois piliers : les contributions opérationnelles des cantons, les recettes issues de livraisons et prestations ainsi que les contributions des fondateurs, Rega et CAS. Grâce à ce système de financement, le SAS pourra continuer de garantir un service public de sauvetage en montagne.

Chiffre d'affaires total : 5 279 553

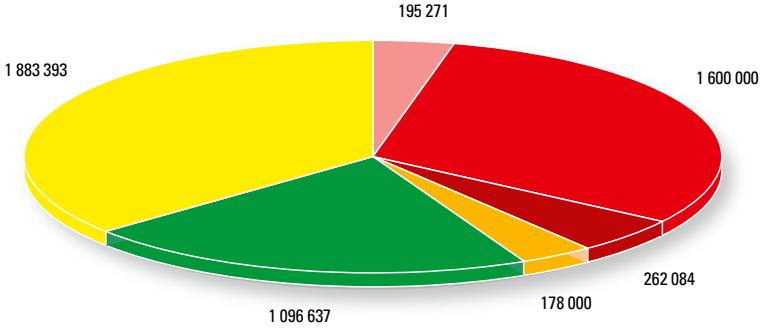

RETTUNGSHUND

COMPTES ANNUELS

Bilan au 31 décembre	Annexe	2019	2018
		en CHF	en CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Liquidités		2 392 842	2 685 414
Créances résultant de vente de biens et de prestations de services	3.1	527 525	699 204
Autres créances à court terme		10 320	1 041
Stocks et prestations de services non facturées	3.2	640 407	369 354
Actifs de régularisation		169 800	154 200
Total actifs circulants		**3 740 894**	**3 909 213**
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		0	14 981
Total actifs immobilisés		0	14 981
Total actifs		**3 740 894**	**3 924 194**
Passifs			
Fonds étrangers à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	3.3	107 516	89 595
Autres dettes à court terme	3.4	51 364	80 354
Passifs de régularisation et provisions à court terme	3.5	277 170	381 295
Total fonds étrangers à court terme		**436 050**	**551 244**
Capital organisationnel			
Capital libéré		2 000 000	2 000 000
Capital acquis		1 372 950	1 397 386
Résultat annuel		–68 106	–24 436
Total capital organisationnel		**3 304 844**	**3 372 950**
Total passifs		**3 740 894**	**3 924 194**

Compte d'exploitation	**Annexe**	**2019**	**2018**
		en CHF	en CHF
Produit d'exploitation			
Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services	3.6	5 167 669	5 279 553
Variation de la valeur des prestations de services non facturées		47 716	–6 797
Total revenus		**5 215 385**	**5 272 756**
Charges d'exploitation			
Charges de matériel	3.7	–1 017 704	–880 069
Charges de personnel	3.8	–3 647 951	–3 716 505
Autres charges d'exploitation	3.9	–598 452	–680 441
Amortissements sur les immobilisations corporelles		0	0
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		–14 980	–14 980
Total charges		**–5 279 087**	**–5 291 995**
Résultat d'exploitation		**–63 702**	**–19 239**
Résultat financier			
Charges financières		–4 404	–5 197
Total résultat financier		**–4 404**	**–5 197**
Résultat annuel		**–68 106**	**–24 436**
Attribution au/retrait du capital de l'organisation		**–68 106**	**–24 436**

COMPTES ANNUELS

1. Généralités

1.1 Forme juridique

Fondation, conformément aux articles 80 et suivants du Code civil, sise à Berne

1.2 Acte de fondation et règlements

– Acte de fondation	16.08.2006
– Règlement de l'organisation	24.08.2016

1.3 But de la Fondation

La Fondation a pour but de secourir les personnes en détresse. Elle s'occupe plus particulièrement du sauvetage et du secours d'urgence des personnes accidentées ou malades dans les Alpes, les Préalpes et les zones difficiles d'accès en Suisse ainsi que dans les régions limitrophes à l'étranger.

1.4 Composition du Conseil de fondation

– Franz Stämpfli	Président du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Dr sc. nat. Françoise Jaquet	Vice-présidente du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Raphaël Gingins	Membre du Conseil de fondation	
– Ernst Kohler	Membre du Conseil de fondation	Signature collective à deux
– Andreas Lüthi	Membre du Conseil de fondation	
– Dr méd. Roland Albrecht	Membre du Conseil de fondation	
– Pius Furger	Membre du Conseil de fondation	
– Markus Weber	Membre du Conseil de fondation	

1.5 Direction

– Andres Bardill	Directeur	Signature collective à deux
– Elisabeth Floh Müller	Directrice-suppléante	Signature collective à deux
– Theo Maurer	Responsable des Procédures d'intervention	

1.6 Organe de révision

– KPMG AG, Zurich

1.7 Autorité de surveillance

– Département fédéral de l'intérieur, Berne

2. Principes

2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les dispositions en vigueur du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les grands principes appliqués qui ne sont pas prescrits légalement sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il convient de tenir compte du fait qu'il est fait usage de la possibilité de constituer ou de dissoudre des réserves occultes en vue de garantir le développement pérenne de l'entreprise.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles se fonde sur les coûts d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. Un amortissement linéaire dans le temps est appliqué aux immobilisations corporelles, à l'exceptions des terrains. Tout signe de surévaluation conduit à un examen des valeurs comptables et, le cas échéant, à un ajustement de la valeur considérée.

2.3 Capital organisationnel

Le capital organisationnel est constitué de l'apport de la Fondation, à hauteur de 2 millions de francs, ainsi que des bénéfices non distribués dus à des coûts d'exploitation excédentaires des fondateurs. Il sert de réserve de fluctuation dans le but de garantir les interventions difficiles à estimer. La Fondation accumule un capital organisationnel sous forme de réserve, de l'ordre de 2 millions de francs au minimum et de 3,5 au maximum, afin de garantir les activités d'intervention ainsi que les liquidités financières.

3. Explications des postes du bilan et du compte d'exploitation

	en CHF	en CHF
3.1 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Créances vis-à-vis de tiers	527 525	697 230
Créances vis-à-vis d'organisations connexes	0	1 974
	527 525	**699 204**
3.2 Stocks et prestations de services non facturées		
Matériel d'intervention	746 230.00	411 226.00
Prestations d'intervention non encore facturées	142 920.00	95 203.00
Corrections de valeur	–248 743.00	–137 075.00
	640 407.00	**369 354.00**
3.3 Dettes résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Dettes vis-à-vis de tiers	92 775	78 390
Dettes vis-à-vis d'organisations connexes	14 741	11 205
	107 516	**89 595**
3.4 Dettes vis-à-vis d'organisations de prévoyance		
Dettes vis-à-vis de caisses de pension	36 090	33 389
	36 090	**33 389**

Les dettes vis-à-vis de la taxe sur la valeur ajoutée sont comprises dans le poste « Autres dettes à court terme » du bilan.

3.5 Passifs de régularisation et provisions à court terme		
Passifs de régularisation, charge de personnel, etc.	277 170	311 295
Actes juridiques en suspens issus des interventions	0	10 000
Informatique et ajustements du site Internet	0	60 000
	277 170	**381 295**
3.6 Recettes nettes résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Contributions des fondateurs	2 040 084	2 040 187
Contributions des cantons	1 096 637	1 093 112
Dons/legs	195 271	274 584
Produits issus des interventions	2 497 392	2 833 602
Déductions sur le chiffre d'affaires	–613 999	–961 932
	5 215 385	**5 279 553**

3.7 Charges de matériel

Charges de matériel	–956 841	–812 680
Charges liées aux interventions	–60 863	–67 389
	–1 017 704	**–880 069**

L'équipement personnel de sécurité des sauveteurs CAS et l'achat de matériel d'intervention pour les stations de secours CAS comptent parmi les charges d'interventions et de matériel.

3.8 Charges de personnel

La stratégie consistant à renoncer systématiquement à des rapports internes de sous-traitance lors de la collaboration ponctuelle avec des organisations partenaires et à faire endosser au SAS la responsabilité du personnel se poursuit, sachant qu'elle est incluse dans les charges de personnel. Les charges de personnel ne sont pas seulement engendrées par les activités de sauvetage mais aussi par la disponibilité aux interventions des stations de secours CAS et des organisations partenaires, sans oublier les travaux pour le compte de tiers (collaboration dans le cadre d'organisations de sauvetage auprès de sociétés de remontées mécaniques.

3.9 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les prestations fournies par les fondateurs.

4. Autres précisions

4.1 Emplois à temps plein

La moyenne annuelle du nombre d'emplois à temps plein n'a pas dépassé 10 dans l'année sous revue comme pendant l'année précédente.

4.2 Evénements importants intervenus après la clôture du bilan

Aucun événement important datant d'après la clôture du bilan n'a exercé une influence sur les valeurs comptables des actifs présentés ou des dettes et ne nécessite d'être mentionné ici.

4.3. Evaluation du risque

Dans le cadre de l'examen interne périodique de la couverture d'assurance, le Conseil de fondation et la Direction ont procédé à une évaluation du risque, validée en août 2019 lors de la réunion du Conseil de fondation.

4.4 Rémunérations aux membres du Conseil de fondation du Secours Alpin Suisse

Le dédommagement du président ainsi que des membres du Conseil de fondation s'oriente sur le « Règlement d'indemnisation – Conseil de fondation » du 25 juillet 2016, approuvé par l'autorité fédérale de surveillance des fondations et par l'Intendance des impôts du canton de Berne le 8 décembre 2016.

RAPPORT DE RÉVISION

KPMG SA
Audit
Räffelstrasse 28
Case Postale
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Secours Alpin Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe / pp 14 à 18) de Secours Alpin Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Reto Kaufmann
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Fabian Spörri
Expert-réviseur agréé

Zurich, 20 mars 2020

KPMG AG ist eine Konzerngesellschaft der KPMG Holding AG und Mitglied des KPMG Netzwerks unabhängiger Mitgliedsfirmen, der KPMG International Cooperative ("KPMG International"), einer juristischen Person schweizerischen Rechts. Alle Rechte vorbehalten.

Mitglied von EXPERTsuisse

Impressum
Rapport annuel 2018 du Secours Alpin Suisse
Publication en allemand, en français et en italien.
La version allemande fait foi.

Editeur
Secours Alpin Suisse, Centre Rega, case postale 1414, 8058 Zurich-Aéroport
Tél. +41 (0)44 654 38 38, fax +41 (0)44 654 38 42,
www.secoursalpin.ch, info@secoursalpin.ch

Rédaction et impression
Stämpfli SA, Berne

Photos
D. Vonwiller, Aarburg